



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture
le : 20 DEC. 2023

Acte publié électroniquement
le : 20 DEC. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 40

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

OBJET : Tarifs des seniors aux repas à domicile et au restaurant de la résidence Lorraine, et tarifs des prix de vente par catégorie de denrées et de boissons au restaurant et au salon de thé du Club
Planchette : année 2024

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	6	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 12 décembre 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 19 décembre 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élu par le Conseil Municipal.

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé par Madame le Maire.

Administrateur représenté :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie-Paule BLADIER, Administrateur nommé, par Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Laurent PASCAL, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent:

Monsieur Olivier FEVRIER, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**TARIFS DES SENIORS AUX REPAS A DOMICILE ET AU RESTAURANT DE LA
RÉSIDENCE LORRAINE, ET TARIFS DES PRIX DE VENTE PAR CATEGORIE DE
DENREES ET DE BOISSONS AU RESTAURANT ET AU SALON DE THE
DU CLUB PLANCHETTE
ANNEE 2024**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n°19 du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en date du 20 juin 2023 fixant les tarifs des seniors aux repas au domicile et au restaurant de la résidence Lorraine, et les tarifs des prix de vente par catégorie de denrées et de boissons au restaurant et au salon de thé du Club de la Planchette,

CONSIDERANT que suivant les principes de ladite délibération les tarifs des repas toutes prestations confondues ont été augmentés au 1^{er} septembre 2023,

CONSIDERANT qu'il est également mentionné à l'article 6 que ces tarifs sont automatiquement revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année, sauf décision contraire du Conseil d'Administration prise avant le 31 décembre de l'année N-1,

CONSIDERANT la réévaluation récente de l'ensemble des tarifs de repas, il est proposé de ne pas appliquer la revalorisation pour l'année 2024,

DECIDE

ARTICLE De ne pas augmenter les tarifs des repas à domicile, du restaurant
UNIQUE : Lorraine et du restaurant Planchette pour l'année 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme
P/ Madame le Maire Présidente

Martine ROUCHON
Vice-Présidente du CCAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Tarifs des seniors aux repas à domicile et au restaurant de la résidence Lorraine et tarifs des prix de vente par catégorie de denrées et de boissons au restaurant et au salon de thé du Club de la Planchette : Année 2024

Date de transmission de l'acte : 20/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2023

Numéro de l'acte : 20231240 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231240-DE

Date de décision : 19/12/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.8. autres (tarifs.....)

Acte à classer

20231240

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-20T13-38-51.00 (MI249869837)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231240-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Tarifs des seniors aux repas à domicile et au restaurant de la résidence Lorraine et tarifs des prix de vente par catégorie de denrées et de boissons au restaurant et au salon de thé du Club de la Planchette : Année 2024



Date de décision : 19/12/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.8. autres (tarifs.....)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : délibération tarifs repas aux seniors Multicanal : Non
année 2024.PDF

Classer

Annuler

Préparé Date 20/12/23 à 13:38

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Transmis Date 20/12/23 à 13:38

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Accusé de réception Date 20/12/23 à 13:49